

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2020 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2020, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2020 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2020. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2019 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2020, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2019 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

L'ensemble des documents budgétaires ainsi qu'une synthèse chiffrée sont disponibles sur : <http://www.budget.gouv.fr> Documentation Documents budgétaires

SOMMAIRE

Mission

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	10

Programme 200

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS D'ÉTAT (CRÉDITS ÉVALUATIFS)	13
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	15
<i>1 – Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible</i>	<i>15</i>
Présentation des crédits	19
Justification au premier euro	25
<i>Éléments transversaux au programme</i>	<i>25</i>
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	<i>27</i>
<i>Justification par action</i>	<i>28</i>
<i>11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt</i>	<i>28</i>
<i>12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques</i>	<i>30</i>
<i>13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État</i>	<i>33</i>
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	<i>38</i>

Programme 201

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS LOCAUX (CRÉDITS ÉVALUATIFS)	39
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	40
Objectifs et indicateurs de performance	41
<i>1 – Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible</i>	<i>41</i>
Présentation des crédits	42
Justification au premier euro	46
<i>Éléments transversaux au programme</i>	<i>46</i>
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	<i>47</i>
<i>Justification par action</i>	<i>48</i>
<i>01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle</i>	<i>48</i>
<i>02 – Taxes foncières</i>	<i>49</i>
<i>03 – Taxe d'habitation</i>	<i>49</i>
<i>04 – Admission en non valeur d'impôts locaux</i>	<i>51</i>

MISSION

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission " Remboursements et dégrèvements " comporte deux programmes dont les stratégies similaires répondent à un objectif unique et commun.

L'objectif partagé par ces deux programmes est de permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits en matière de remboursements et dégrèvements d'impôts le plus rapidement possible, tout en garantissant le bien fondé des dépenses au regard de la législation. L'amélioration de la qualité du service rendu se traduit notamment pour les usagers professionnels par une gestion plus souple de leur trésorerie qui améliore leur compétitivité.

La poursuite de cet objectif s'inscrit dans une démarche d'efficience et s'appuie sur la recherche de simplifications, la réorganisation des processus, et le recours aux nouvelles technologies.

Le programme 200 " Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État " identifie les dépenses en atténuation de recettes ayant trait aux impôts d'État. Il retrace les dépenses budgétaires résultant de l'application des règles fiscales lorsqu'elles conduisent à la mise en œuvre de dégrèvements d'impôts, de remboursements ou restitutions de crédits d'impôt, de compensations prévues par des conventions fiscales internationales. Il enregistre en outre un certain nombre d'opérations comptables liées aux remises gracieuses, annulations, admissions en non-valeur de recettes, ou aux remises de débits.

S'agissant de ce programme « Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État », la cible de l'indicateur 1.1 « Part des demandes de remboursement de crédit de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours » a été atteinte. Les cibles respectives des indicateurs 1.2 « Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours » et 1.3 « Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux » sont, quant à elles, légèrement en retrait par rapport à l'objectif.

Par ailleurs, l'exécution 2020 du programme 200 s'est soldée par un niveau de remboursements et de dégrèvements supérieur de 8,9 % au montant prévisionnel inscrit en LFI mais inférieur de 0,8 % au montant prévisionnel qui figure au PLFR4 pour 2020. Finalement, l'exécution 2020 du programme 200 est en hausse de 5,7 % par rapport à celle de 2019.

Les principales évolutions de l'exécution ont été les suivantes, entre 2019 et 2020 :

- L'exécution de l'action 11 (mécanisme de l'impôt) a augmenté d'environ 10,4 Md€ entre les deux années, en raison, essentiellement, de la mise en place du PAS et de la comptabilisation pour la première fois des remboursements de trop-versé de PAS (11,5 Md€ en 2020).
- L'exécution de l'action 12 (politiques publiques) a diminué d'environ 9,2 Md€ entre les deux années. Cette évolution vient pour deux tiers de la quasi suppression du CIMR et pour un tiers de la suppression du CICE à compter des salaires 2019.
- L'exécution de l'action 13 (gestion de l'impôt) a augmenté entre les deux années (+ 5,7 Md€). Cette hausse est due aux effets cumulés de dégrèvements d'impôt sur le revenu consécutifs à des erreurs déclaratives (1,9 Md€) et de l'importance de la dépense relative au contentieux de série OPCVM (2,2 Md€).

De manière similaire, le programme 201 « remboursements et dégrèvements d'impôts locaux » recense les dépenses correspondant aux dégrèvements d'impôts locaux, ainsi que celles liées à des opérations comptables (remises gracieuses, annulations, admissions en non-valeur de recettes).

L'indicateur 1.1 « taux de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux » couvre près du tiers du contentieux traité par les services locaux de la Direction Générale des Finances Publiques.

En 2020, cet indicateur affiche un taux de 95,3 %, très légèrement inférieur à la cible fixée à 95,5 %.

Par ailleurs, l'exécution 2020 du programme 201 s'est soldée par un niveau de remboursements et de dégrèvements inférieur de 1,0 % au montant prévisionnel inscrit en LFI et de 0,3 % au montant prévisionnel inscrit en LFR4.

In fine, l'exécution du programme 201 en 2020 est très largement supérieure à celle de 2019 (+ 21,4 %).

Cette évolution résulte essentiellement de l'augmentation, entre 2019 et 2020, du coût du dégrèvement de TH relative à la résidence principale, ce dispositif bénéficiant en 2020 à environ 80 % des foyers.

Remboursements et dégrèvements

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2020 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2020 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)			
Prévision	129 169 055 978	129 169 055 978	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	117 668 325 376	117 668 325 376	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	11 500 730 602	11 500 730 602	
Exécution	128 087 485 728	128 092 511 991	
201 – Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)			
Prévision	22 998 552 516	22 998 552 516	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	23 162 000 000	23 162 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-163 447 484	-163 447 484	
Exécution	22 929 707 389	22 928 799 087	
Total Prévision	152 167 608 494	152 167 608 494	
Total Exécution	151 017 193 116	151 021 311 078	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	116 024 665 000 121 181 996 456	117 668 325 376 128 087 485 728	116 024 665 000 121 176 570 942	117 668 325 376 128 092 511 991
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt	70 292 354 000 74 674 230 686	80 911 649 080 85 077 533 229	70 292 354 000 74 674 239 975	80 911 649 080 85 077 508 208
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques	33 373 339 000 32 651 569 514	22 604 201 679 23 499 058 161	33 373 339 000 32 651 483 214	22 604 201 679 23 498 679 392
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État	12 358 972 000 13 856 196 255	14 152 474 617 19 510 894 338	12 358 972 000 13 850 847 752	14 152 474 617 19 516 324 391
201 – Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	19 858 000 000 18 886 996 319	23 162 000 000 22 929 707 389	19 858 000 000 18 887 408 519	23 162 000 000 22 928 799 087
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 297 000 000 6 174 124 860	6 271 000 000 6 118 753 802	6 297 000 000 6 174 537 417	6 271 000 000 6 117 847 623
02 – Taxes foncières	1 594 000 000 1 668 110 170	1 560 000 000 1 884 013 532	1 594 000 000 1 668 110 706	1 560 000 000 1 884 011 993
03 – Taxe d'habitation	11 454 000 000 10 560 362 767	14 793 000 000 14 469 236 945	11 454 000 000 10 560 361 873	14 793 000 000 14 469 236 803
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux	513 000 000 484 398 523	538 000 000 457 703 111	513 000 000 484 398 523	538 000 000 457 702 668

Remboursements et dégrèvements

Mission RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>				
<i>Consommation</i>				
200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	116 024 665 000 121 181 996 456	117 668 325 376 128 087 485 728	116 024 665 000 121 176 570 942	117 668 325 376 128 092 511 991
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	3 376 000 000 3 067 557 256	4 517 000 000 4 144 572 012	3 376 000 000 3 061 305 114	4 517 000 000 4 150 283 495
Titre 6. Dépenses d'intervention	112 648 665 000 118 114 439 199	113 151 325 376 123 942 913 716	112 648 665 000 118 115 265 827	113 151 325 376 123 942 228 496
201 – Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	19 858 000 000 18 886 996 319	23 162 000 000 22 929 707 389	19 858 000 000 18 887 408 519	23 162 000 000 22 928 799 087
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 8 172 726	0 0	0 8 172 726	0 0
Titre 6. Dépenses d'intervention	19 858 000 000 18 878 823 593	23 162 000 000 22 929 707 389	19 858 000 000 18 879 235 793	23 162 000 000 22 928 799 087
Total	135 882 665 000 140 068 992 775	140 830 325 376 151 017 193 116	135 882 665 000 140 063 979 460	140 830 325 376 151 021 311 078
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	3 376 000 000 3 075 729 982	4 517 000 000 4 144 572 012	3 376 000 000 3 069 477 840	4 517 000 000 4 150 283 495
Titre 6. Dépenses d'intervention	132 506 665 000 136 993 262 793	136 313 325 376 146 872 621 105	132 506 665 000 136 994 501 620	136 313 325 376 146 871 027 583

PROGRAMME 200

**REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS D'ÉTAT (CRÉDITS
ÉVALUATIFS)**

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jérôme FOURNEL

Directeur général des finances publiques

Responsable du programme n° 200 : Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Ce programme retrace les dépenses budgétaires résultant des règles fiscales conduisant à des dégrèvements, des remboursements et des restitutions de crédits d'impôt d'État et de compensation prévues par les conventions fiscales internationales.

Dans le contexte de la crise sanitaire de 2020, deux des trois indicateurs de performance sont en léger retrait par rapport à ceux de 2019, le niveau du troisième étant sensiblement supérieur à la cible fixée dans le cadre du PAP pour 2020.

Par ailleurs, l'exécution 2020 a été marquée par une sensible augmentation des restitutions d'impôt sur le revenu (11,5 Md€ en 2020 contre 0,6 Md€ en 2019) due à la mise en place du PAS. Au total, les remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt ont ainsi augmenté d'environ 10,4 Md€ entre 2019 et 2020.

En sens opposé, les remboursements liés à des politiques publiques ont connu une diminution sensible (-9,2 Md€ entre 2019 et 2020, soit -28 %) en raison de la quasi suppression du crédit d'impôt modernisation du recouvrement (CIMR) et dans une moindre mesure de la suppression du CICE.

Enfin, les remboursements et restitutions liés à la gestion des produits de l'État ont augmenté entre 2019 et 2020 (+ 5,7 Md€), du fait, notamment, de la très forte dépense en 2020 liée au contentieux de série OPCVM.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

- | | |
|----------------|--|
| INDICATEUR 1.1 | Part des demandes de remboursement de crédit de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours |
| INDICATEUR 1.2 | Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours |
| INDICATEUR 1.3 | Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux |

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

INDICATEUR

1.1 – Part des demandes de remboursement de crédit de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
TVA+IS	%	88,34	88,12	80	80	92,47	80

Commentaires techniques

Exprimé en taux, cet indicateur mesure le pourcentage d'entreprises ayant obtenu le remboursement d'un crédit de TVA, et à partir de 2006, d'une restitution d'impôt sur les sociétés dans les trente jours qui suivent le dépôt de leur demande auprès de leur service des impôts, hors délai bancaire. Il comprend au numérateur le nombre de demandes déposées dans l'année ayant donné lieu à admission totale ou partielle remboursées dans un délai inférieur ou égal à 30 jours et au dénominateur le nombre total de demandes déposées dans l'année ayant donné lieu à une admission totale ou partielle remboursées.

Sources des données : Les résultats de l'indicateur sont collectés à partir des applications informatiques de la DGFIP.

INDICATEUR

1.2 – Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA	jours	61,3	63,9	60	60	65,6	60

Commentaires techniques

Exprimé en jours, cet indicateur mesure l'ancienneté moyenne des demandes de remboursements de crédits de TVA ayant fait l'objet d'un remboursement (total ou partiel) dans un délai strictement supérieur à 30 jours. L'ancienneté s'entend ici comme le délai entre le dépôt de la demande par le contribuable et la date de mise en paiement de la décision initiale, augmenté d'un jour correspondant au délai d'envoi des fichiers vers la Banque de France.

Sources des données : Les résultats de l'indicateur sont collectés à partir des applications informatiques de la DGFIP. Les sources sont les mêmes que celles servant au calcul de l'indicateur n°1 du présent programme.

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR**1.3 – Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux	%	96,3	95,6	94,6	94,6	94,4	94,6

Commentaires techniques

Exprimé en taux, cet indicateur mesure le pourcentage de réclamations contentieuses traitées dans le délai d'un mois. Il comprend au numérateur le nombre de réclamations contentieuses traitées dans le délai d'un mois et au dénominateur le nombre de réclamations traitées sur l'année pour l'IR et la contribution à l'audiovisuel public.

*A compter de 2021, l'indicateur inclus le PAS.

Sources des données : Les résultats de l'indicateur sont collectés à partir des applications informatiques de la DGFIP.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La réalisation de l'indicateur de performance 1.1 est supérieure au niveau cible inscrit dans le projet annuel de performance (PAP) alors que les indicateurs 1.2 et 1.3 n'atteignent pas les cibles fixées.

INDICATEUR 1.1 : Part des demandes de remboursements de crédits de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours.

La DGFIP s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche résolue d'accélération de ses délais de traitement pour faire bénéficier les usagers de leurs droits le plus rapidement possible.

Le processus de traitement des demandes de remboursements de crédits de TVA (RCTVA) et de restitution d'excédents d'impôt sur les sociétés (IS) poursuit un double objectif qui est, d'une part, de permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits dans les meilleurs délais et, d'autre part, de garantir le bien-fondé des décisions au regard de la législation. Ainsi, le niveau cible de cet indicateur est un point d'équilibre entre ces deux axes, garant à la fois de la qualité de service et du respect de la législation et donc de l'intégrité budgétaire. Approcher ou atteindre une performance de 100 % serait inapproprié du fait du risque budgétaire que représenteraient des remboursements insuffisamment contrôlés, dans un contexte où la fraude, portée notamment par des demandes de remboursements de crédits de TVA, doit être surveillée avec attention.

L'objectif prioritaire de traiter, dans un délai inférieur ou égal à 30 jours, 80 % des demandes de RCTVA et de restitutions d'acomptes ou de trop versé d'impôt sur les sociétés, a été reconduit en 2020.

À fin 2020, 92,47 % des demandes de RCTVA et des restitutions de trop versé d'IS avaient été remboursées en moins de 30 jours, proportion supérieure à celle observée en 2019 (88,12 %). Cette augmentation est due à l'accélération des rythmes de traitement incitée dans le cadre de l'accompagnement des entreprises pour faire face aux effets de la crise sanitaire.

La composante TVA de l'indicateur

À fin décembre 2020, la composante de l'indicateur a atteint 92,74 %, bien au dessus du niveau constaté à fin décembre 2019 (89,01 %) et, donc, un niveau très supérieur à l'objectif précité de 80 %.

Le respect de cet indicateur de performance dont la finalité est de permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible afin de ne pas pénaliser leur trésorerie, est assuré.

Les résultats obtenus témoignent de la maîtrise du processus de remboursements de crédits de TVA par les services de la DGFIP, en dépit d'un contexte continu d'augmentation du nombre de demandes traitées (+3,7 % entre 2019 et 2020) et de conditions de travail rendues beaucoup plus difficiles avec les périodes de confinement et de fermetures de services.

Depuis quelques années maintenant, le dépassement sensible de la cible assignée (80 %) a été favorisé par le déploiement et l'appropriation de nouvelles modalités d'exécution comptable des remboursements de crédits de TVA dans l'application MEDOC - mises en place depuis 2015 - qui se traduisent par la rationalisation du circuit de la dépense. Ces nouveaux outils ont permis de traiter un volume de demandes sans précédent dans le contexte de crise sanitaire, les services ayant été amenés à traiter beaucoup plus rapidement ces demandes.

La composante IS de l'indicateur

La composante IS de l'indicateur 1.1. correspond au pourcentage de demandes de remboursements d'excédents d'IS ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable dans un délai inférieur ou égal à 30 jours.

Au 31 décembre 2020, cette composante s'est établie à 90,79 %, contre 83,91 % au 31 décembre 2019.

Le niveau très élevé du taux 2020 s'explique par la très forte volonté des services d'accompagner les entreprises tout au long de la crise sanitaire liée à la Covid 19.

Dans ce contexte, l'évolution de la décomposition de l'indicateur 1.1 entre les remboursements d'IS et de TVA figure dans le tableau suivant, pour la période 2010-2020.

Impôt	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
IS	94,68 %	93,58 %	93,18 %	93,53 %	85,04 %	87,87 %	88,28 %	89,81 %	85,29 %	83,91 %	90,79 %
TVA	90,89 %	88,91 %	88,79 %	89,67 %	89,05 %	88,64 %	88,98 %	89,96 %	88,99 %	89,01 %	92,74 %
Total	91,46 %	89,52 %	89,43 %	90,32 %	88,33 %	88,50 %	88,86 %	89,93 %	88,34 %	88,12 %	92,47 %

Par ailleurs, les parts respectives des crédits de TVA imputées et remboursées sont mentionnées ci-après pour cette même période 2010-2020.

Impôt	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Imputations	23,07 %	22,53 %	21,86 %	21,38 %	21,42 %	21,08 %	21,20 %	22,35 %	22,88 %	22,80 %	21,01 %
Remboursements	76,93 %	77,47 %	78,14 %	78,62 %	78,58 %	78,92 %	78,80 %	77,65 %	77,12 %	77,20 %	78,99 %

Les taux indiqués correspondent aux parts de crédits de TVA ayant eu un impact budgétaire au cours de l'année :

- en imputation comme moyen de paiement ;
- en restitution au titre des excédents remboursés (figurant au programme 200).

Pour mémoire, la chronique des recouvrements des soldes bruts d'impôt sur les sociétés est mentionnée dans le tableau suivant.

Années	En M€
2010	10 447
2011	10 554
2012	10 868
2014	8 340

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Années	En M€
2015	9 354
2016	8 545
2017	9 635
2018	10 465
2019	9 935
2020	14 534

INDICATEUR 1.2 : Ancienneté des demandes de remboursements de crédits de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours

Cet indicateur mesure l'ancienneté, exprimée en jours, des demandes de remboursements de crédits de TVA non imputable ayant fait l'objet d'un remboursement total ou partiel dans un délai strictement supérieur à 30 jours (objectif fixé à 60 jours).

Au titre de l'année 2020, l'ancienneté des demandes de remboursements de crédits de TVA non imputables qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours s'est élevée à 65,6 jours. Ce délai s'est légèrement dégradé par rapport à celui constaté en 2019 du fait, en partie, d'une augmentation du nombre de demandes de remboursements de crédits de TVA de 3,7 %. L'essentiel de cette dégradation de portée mineure trouve son explication dans une concentration des moyens des services pour traiter au maximum et rapidement les demandes ne présentant pas de risque, et ce prioritairement sur les demandes à risques qui ont continué, malgré le contexte sanitaire et compte tenu de leur potentiel caractère fraudogène, à faire l'objet d'un examen approfondi.

Le nombre de demandes traitées dans un délai strictement supérieur à 30 jours s'élève à 100 000 en 2020 contre 137 000 en 2019.

Au final, l'action des services de gestion, malgré la crise sanitaire, a permis le maintien à un niveau satisfaisant des délais de traitement des demandes déposées, permettant de concilier la sécurisation des demandes de remboursements de crédits de TVA et la restitution rapide aux entreprises de leurs créances.

INDICATEUR 1.3 : Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR, de prélèvement à la source (PAS) et de CAP traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux

Cet indicateur mesure le taux net de réclamations contentieuses en matière d'impôt sur le revenu (IR), de prélèvement à la source (à compter de 2021) et de contribution à l'audiovisuel public (CAP) des particuliers traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux.

Au 31 décembre 2020, 94,4 % des réclamations avaient été traitées dans le délai de 30 jours pour un objectif initial fixé à 94,6 %. Ce résultat, bien qu'en retrait par rapport à 2019 (95,6 %), atteste de la mobilisation et de la réactivité des services locaux de la Direction Générale des Finances Publiques pour soutenir l'économie en période de crise. Les délais de traitement des réclamations qui s'étaient allongés momentanément au cours du printemps au plus fort du confinement ont depuis retrouvé leur niveau antérieur et se sont même améliorés au cours des derniers mois de 2020.

En matière d'IR, plus de 758 000 décisions (hors contrôle fiscal externe) ont été prononcées par les services locaux en 2020 (contre plus de 774 000 en 2019) dont environ 653 000 ont donné lieu à un dégrèvement. Les trois motifs de dégrèvements les plus fréquents concernent les réclamations afférentes aux charges ouvrant droit à crédit ou réduction d'impôts (près de 168 000 en 2020), aux traitements, salaires et pensions (près de 111 000 en 2020) et aux changements de situation des foyers fiscaux (plus de 65 000 en 2020).

En matière de contribution à l'audiovisuel public, plus de 376 000 décisions ont été prononcées par les services locaux en 2020 (contre 425 000 en 2019) dont environ 362 000 ont donné lieu à un dégrèvement (contre 414 000 en 2019). Dans près de 180 000 cas, le dégrèvement prononcé fait suite à une réclamation pour non-détention de poste.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		80 911 649 080 85 077 533 229	80 911 649 080 85 077 533 229	80 911 649 080
11.01 – Impôts sur les sociétés		12 355 425 469 13 400 930 175	12 355 425 469 13 400 930 175	12 355 425 469
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		58 615 223 611 59 960 497 548	58 615 223 611 59 960 497 548	58 615 223 611
11.03 – Plafonnement des impositions directes		5 000 000 1 500 629	5 000 000 1 500 629	5 000 000
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		221 000 000 198 012 106	221 000 000 198 012 106	221 000 000
11.05 – Impôt sur le revenu		9 715 000 000 11 516 592 771	9 715 000 000 11 516 592 771	9 715 000 000
12 – Remboursements et dégrèvements liés à des politiques publiques	31 390	22 604 201 679 23 499 026 771	22 604 201 679 23 499 058 161	22 604 201 679
12.01 – Prime pour l'emploi		38 027	0 38 027	0
12.02 – Impôt sur le revenu		1 936 000 000 2 082 645 963	1 936 000 000 2 082 645 963	1 936 000 000
12.03 – Impôt sur les sociétés		11 976 201 679 12 860 447 319	11 976 201 679 12 860 447 319	11 976 201 679
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)		1 998 000 000 2 190 569 533	1 998 000 000 2 190 569 533	1 998 000 000
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000 3 940 868	2 000 000 3 940 868	2 000 000
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public	0	542 000 000 653 495 698	542 000 000 653 495 698	542 000 000
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux			0 0	0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu	31 390	5 700 000 000 5 520 621 965	5 700 000 000 5 520 653 355	5 700 000 000
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité		450 000 000 187 267 397	450 000 000 187 267 397	450 000 000
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État	4 517 000 000 4 144 540 622	9 635 474 617 15 366 353 716	14 152 474 617 19 510 894 338	14 152 474 617
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 500 000 000 4 386 865 401	1 500 000 000 4 386 865 401	1 500 000 000
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 919 239 359 3 030 620 029	1 919 239 359 3 030 620 029	1 919 239 359
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	3 443	2 720 000 000 3 818 519 975	2 720 000 000 3 818 523 417	2 720 000 000
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 496 235 258 2 840 222 259	2 496 235 258 2 840 222 259	2 496 235 258
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		800 000 000 739 425 034	800 000 000 739 425 034	800 000 000

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>				
<i>Consommation 2020</i>				
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État	750 000 000 465 857 943	280 621 769	750 000 000 746 479 712	750 000 000
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	2 972 000 000 1 674 473 858		2 972 000 000 1 674 473 858	2 972 000 000
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits	795 000 000 2 004 205 379	8 912 661	795 000 000 2 013 118 040	795 000 000
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		200 000 000 261 166 588	200 000 000 261 166 588	200 000 000
Total des AE prévues en LFI	4 517 000 000	113 151 325 376	117 668 325 376	117 668 325 376
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+11 500 730 602 (hors titre 2)		+11 500 730 602	
Total des AE ouvertes	129 169 055 978 (hors titre 2)		129 169 055 978	
Total des AE consommées	4 144 572 012	123 942 913 716	128 087 485 728	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>				
<i>Consommation 2020</i>				
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		80 911 649 080 85 077 508 208	80 911 649 080 85 077 508 208	80 911 649 080
11.01 – Impôts sur les sociétés		12 355 425 469 13 400 937 605	12 355 425 469 13 400 937 605	12 355 425 469
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		58 615 223 611 59 960 465 097	58 615 223 611 59 960 465 097	58 615 223 611
11.03 – Plafonnement des impositions directes		5 000 000 1 500 629	5 000 000 1 500 629	5 000 000
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		221 000 000 198 012 106	221 000 000 198 012 106	221 000 000
11.05 – Impôt sur le revenu		9 715 000 000 11 516 592 771	9 715 000 000 11 516 592 771	9 715 000 000
12 – Remboursements et dégrèvements liés à des politiques publiques	31 390	22 604 201 679 23 498 648 002	22 604 201 679 23 498 648 002	22 604 201 679
12.01 – Prime pour l'emploi		38 027	0 38 027	0
12.02 – Impôt sur le revenu		1 936 000 000 2 082 645 963	1 936 000 000 2 082 645 963	1 936 000 000
12.03 – Impôt sur les sociétés		11 976 201 679 12 860 447 319	11 976 201 679 12 860 447 319	11 976 201 679
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)		1 998 000 000 2 190 251 268	1 998 000 000 2 190 251 268	1 998 000 000
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000 3 921 925	2 000 000 3 921 925	2 000 000
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		542 000 000 653 494 980	542 000 000 653 494 980	542 000 000
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux			0 0	0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu	31 390	5 700 000 000 5 520 581 123	5 700 000 000 5 520 612 513	5 700 000 000
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité		450 000 000 187 267 397	450 000 000 187 267 397	450 000 000

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 200

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020				
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État	4 517 000 000 4 150 252 105	9 635 474 617 15 366 072 285	14 152 474 617 19 516 324 391	14 152 474 617
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 500 000 000 4 387 040 372	1 500 000 000 4 387 040 372	1 500 000 000
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 919 239 359 3 030 620 029	1 919 239 359 3 030 620 029	1 919 239 359
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	3 443	2 720 000 000 3 818 445 432	2 720 000 000 3 818 448 874	2 720 000 000
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 496 235 258 2 840 222 259	2 496 235 258 2 840 222 259	2 496 235 258
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		800 000 000 739 032 414	800 000 000 739 032 414	800 000 000
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État	750 000 000 467 039 774	280 635 578	750 000 000 747 675 352	750 000 000
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	2 972 000 000 1 674 473 858		2 972 000 000 1 674 473 858	2 972 000 000
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits	795 000 000 2 008 735 031	8 912 661	795 000 000 2 017 647 692	795 000 000
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		200 000 000 261 163 540	200 000 000 261 163 540	200 000 000
Total des CP prévus en LFI	4 517 000 000	113 151 325 376	117 668 325 376	117 668 325 376
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+11 500 730 602 (hors titre 2)		+11 500 730 602	
Total des CP ouverts	129 169 055 978 (hors titre 2)		129 169 055 978	
Total des CP consommés	4 150 283 495	123 942 228 496	128 092 511 991	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019				
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		70 292 354 000 74 674 230 686	70 292 354 000	70 292 354 000 74 674 230 686
11.01 – Impôts sur les sociétés		16 465 799 000 17 334 125 187	16 465 799 000	16 465 799 000 17 334 125 187
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		53 522 933 000 57 057 842 447	53 522 933 000	53 522 933 000 57 057 842 447
11.03 – Plafonnement des impositions directes		6 309 236	0	0 6 309 236
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		203 622 000 216 462 488	203 622 000	203 622 000 216 462 488
11.05 – Impôt sur le revenu		100 000 000 59 491 328	100 000 000	100 000 000 59 491 328

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i>			
	<i>Consommation 2019</i>			
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques		33 373 339 000	33 373 339 000	33 373 339 000
	10	32 651 569 504		32 651 569 514
12.01 – Prime pour l'emploi		193 393	0	0
				193 393
12.02 – Impôt sur le revenu		8 933 000 000	8 933 000 000	8 933 000 000
		8 227 900 870		8 227 900 870
12.03 – Impôt sur les sociétés		16 678 324 000	16 678 324 000	16 678 324 000
		16 223 761 187		16 223 761 187
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)		1 695 015 000	1 695 015 000	1 695 015 000
		2 041 514 960		2 041 514 960
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000	2 000 000	2 000 000
		2 510 484		2 510 484
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		552 000 000	552 000 000	552 000 000
	10	623 272 503		623 272 513
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux			0	0
				0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 513 000 000	5 513 000 000	5 513 000 000
		5 532 416 107		5 532 416 107
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité			0	0
				0
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État	3 376 000 000	8 982 972 000	12 358 972 000	12 358 972 000
	3 067 557 246	10 788 639 009		13 856 196 255
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 835 000 000	1 835 000 000	1 835 000 000
		2 132 184 245		2 132 184 245
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 432 068 000	1 432 068 000	1 432 068 000
		2 023 341 223		2 023 341 223
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 200 000 000	2 200 000 000	2 200 000 000
		1 473 462 491		1 473 462 491
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 415 904 000	2 415 904 000	2 415 904 000
		2 539 819 504		2 539 819 504
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
		2 139 300 152		2 139 300 152
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État	710 000 000		710 000 000	710 000 000
	484 207 424	206 669 375		690 876 799
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	1 916 000 000		1 916 000 000	1 916 000 000
	1 836 950 308			1 836 950 308
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débet	750 000 000		750 000 000	750 000 000
	746 399 515	15 317 930		761 717 445
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		100 000 000	100 000 000	100 000 000
		258 544 089		258 544 089
Total des AE prévues en LFI	3 376 000 000	112 648 665 000	116 024 665 000	116 024 665 000
Total des AE consommées	3 067 557 256	118 114 439 199		121 181 996 456

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 200

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>				
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		70 292 354 000 74 674 239 975	70 292 354 000	70 292 354 000 74 674 239 975
11.01 – Impôts sur les sociétés		16 465 799 000 17 334 119 279	16 465 799 000	16 465 799 000 17 334 119 279
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		53 522 933 000 57 057 857 644	53 522 933 000	53 522 933 000 57 057 857 644
11.03 – Plafonnement des impositions directes		6 309 236	0	0 6 309 236
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		203 622 000 216 462 488	203 622 000	203 622 000 216 462 488
11.05 – Impôt sur le revenu		100 000 000 59 491 328	100 000 000	100 000 000 59 491 328
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques		33 373 339 000 10 32 651 483 204	33 373 339 000	33 373 339 000 32 651 483 214
12.01 – Prime pour l'emploi		193 393	0	0 193 393
12.02 – Impôt sur le revenu		8 933 000 000 8 227 900 870	8 933 000 000	8 933 000 000 8 227 900 870
12.03 – Impôt sur les sociétés		16 678 324 000 16 223 761 187	16 678 324 000	16 678 324 000 16 223 761 187
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)		1 695 015 000 2 041 378 489	1 695 015 000	1 695 015 000 2 041 378 489
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000 2 509 428	2 000 000	2 000 000 2 509 428
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		552 000 000 10 623 272 503	552 000 000	552 000 000 623 272 513
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux			0	0 0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 513 000 000 5 532 467 334	5 513 000 000	5 513 000 000 5 532 467 334
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité			0	0 0
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État	3 376 000 000 3 061 305 104	8 982 972 000 10 789 542 648	12 358 972 000	12 358 972 000 13 850 847 752
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 835 000 000 2 132 014 557	1 835 000 000	1 835 000 000 2 132 014 557
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 432 068 000 2 023 341 223	1 432 068 000	1 432 068 000 2 023 341 223
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 200 000 000 1 474 793 822	2 200 000 000	2 200 000 000 1 474 793 822
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 415 904 000 2 539 819 504	2 415 904 000	2 415 904 000 2 539 819 504
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 000 000 000 2 139 121 574	1 000 000 000	1 000 000 000 2 139 121 574
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État	710 000 000 482 487 599	206 586 900	710 000 000	710 000 000 689 074 499
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	1 916 000 000 1 836 950 308		1 916 000 000	1 916 000 000 1 836 950 308
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits	750 000 000 741 867 197	15 317 930	750 000 000	750 000 000 757 185 128
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		100 000 000 258 547 137	100 000 000	100 000 000 258 547 137
Total des CP prévus en LFI	3 376 000 000	112 648 665 000	116 024 665 000	116 024 665 000
Total des CP consommés	3 061 305 114	118 115 265 827		121 176 570 942

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	3 067 557 256	4 517 000 000	4 144 572 012	3 061 305 114	4 517 000 000	4 150 283 495
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 067 557 256	4 517 000 000	4 144 572 012	3 061 305 114	4 517 000 000	4 150 283 495
Titre 6 – Dépenses d'intervention	118 114 439 199	113 151 325 376	123 942 913 716	118 115 265 827	113 151 325 376	123 942 228 496
Transferts aux ménages	17 838 193 694	19 998 000 000	26 564 040 688	17 839 202 820	19 998 000 000	26 563 727 108
Transferts aux entreprises	99 795 513 845	93 153 325 376	96 727 900 904	99 795 331 347	93 153 325 376	96 727 529 264
Transferts aux collectivités territoriales	403 732	0	0	403 732	0	0
Transferts aux autres collectivités	480 327 928	0	650 972 124	480 327 928	0	650 972 124
Total hors FdC et AdP		117 668 325 376			117 668 325 376	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+11 500 730 602			+11 500 730 602	
Total*	121 181 996 456	129 169 055 978	128 087 485 728	121 176 570 942	129 169 055 978	128 092 511 991

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/03/2020		4 566 000 000		4 566 000 000				
25/04/2020						4 237 833 443		4 237 833 443
30/07/2020		1 737 661 186		1 737 661 186				
30/11/2020		9 434 902 859		9 434 902 859				
Total		15 738 564 045		15 738 564 045		4 237 833 443		4 237 833 443

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		15 738 564 045		15 738 564 045		4 237 833 443		4 237 833 443

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		80 911 649 080 85 077 533 229	80 911 649 080 85 077 533 229		80 911 649 080 85 077 508 208	80 911 649 080 85 077 508 208
11.01 – Impôts sur les sociétés		12 355 425 469 13 400 930 175	12 355 425 469 13 400 930 175		12 355 425 469 13 400 937 605	12 355 425 469 13 400 937 605
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		58 615 223 611 59 960 497 548	58 615 223 611 59 960 497 548		58 615 223 611 59 960 465 097	58 615 223 611 59 960 465 097
11.03 – Plafonnement des impositions directes		5 000 000 1 500 629	5 000 000 1 500 629		5 000 000 1 500 629	5 000 000 1 500 629
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		221 000 000 198 012 106	221 000 000 198 012 106		221 000 000 198 012 106	221 000 000 198 012 106
11.05 – Impôt sur le revenu		9 715 000 000 11 516 592 771	9 715 000 000 11 516 592 771		9 715 000 000 11 516 592 771	9 715 000 000 11 516 592 771
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques		22 604 201 679 23 499 058 161	22 604 201 679 23 499 058 161		22 604 201 679 23 498 679 392	22 604 201 679 23 498 679 392
12.01 – Prime pour l'emploi		38 027	38 027		38 027	38 027
12.02 – Impôt sur le revenu		1 936 000 000 2 082 645 963	1 936 000 000 2 082 645 963		1 936 000 000 2 082 645 963	1 936 000 000 2 082 645 963
12.03 – Impôt sur les sociétés		11 976 201 679 12 860 447 319	11 976 201 679 12 860 447 319		11 976 201 679 12 860 447 319	11 976 201 679 12 860 447 319
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)		1 998 000 000 2 190 569 533	1 998 000 000 2 190 569 533		1 998 000 000 2 190 251 268	1 998 000 000 2 190 251 268
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000 3 940 868	2 000 000 3 940 868		2 000 000 3 921 925	2 000 000 3 921 925
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		542 000 000 653 495 698	542 000 000 653 495 698		542 000 000 653 494 980	542 000 000 653 494 980
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux			0 0			0 0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 700 000 000 5 520 653 355	5 700 000 000 5 520 653 355		5 700 000 000 5 520 612 513	5 700 000 000 5 520 612 513
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité		450 000 000 187 267 397	450 000 000 187 267 397		450 000 000 187 267 397	450 000 000 187 267 397
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État		14 152 474 617 19 510 894 338	14 152 474 617 19 510 894 338		14 152 474 617 19 516 324 391	14 152 474 617 19 516 324 391
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 500 000 000 4 386 865 401	1 500 000 000 4 386 865 401		1 500 000 000 4 387 040 372	1 500 000 000 4 387 040 372
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 919 239 359 3 030 620 029	1 919 239 359 3 030 620 029		1 919 239 359 3 030 620 029	1 919 239 359 3 030 620 029
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 720 000 000 3 818 523 417	2 720 000 000 3 818 523 417		2 720 000 000 3 818 448 874	2 720 000 000 3 818 448 874

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 496 235 258 2 840 222 259	2 496 235 258 2 840 222 259		2 496 235 258 2 840 222 259	2 496 235 258 2 840 222 259
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		800 000 000 739 425 034	800 000 000 739 425 034		800 000 000 739 032 414	800 000 000 739 032 414
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État		750 000 000 746 479 712	750 000 000 746 479 712		750 000 000 747 675 352	750 000 000 747 675 352
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts		2 972 000 000 1 674 473 858	2 972 000 000 1 674 473 858		2 972 000 000 1 674 473 858	2 972 000 000 1 674 473 858
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		795 000 000 2 013 118 040	795 000 000 2 013 118 040		795 000 000 2 017 647 692	795 000 000 2 017 647 692
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		200 000 000 261 166 588	200 000 000 261 166 588		200 000 000 261 163 540	200 000 000 261 163 540
Total des crédits prévus en LFI *		0 117 668 325 376	117 668 325 376		0 117 668 325 376	117 668 325 376
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+11 500 730 602	+11 500 730 602		+11 500 730 602	+11 500 730 602
Total des crédits ouverts		0 129 169 055 978	129 169 055 978		0 129 169 055 978	129 169 055 978
Total des crédits consommés		0 128 087 485 728	128 087 485 728		0 128 092 511 991	128 092 511 991
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 081 570 250	+1 081 570 250		+1 076 543 987	+1 076 543 987

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	117 968 325 376	117 968 325 376	0	117 968 325 376	117 968 325 376
Amendements	0	-300 000 000	-300 000 000	0	-300 000 000	-300 000 000
LFI	0	117 668 325 376	117 668 325 376	0	117 668 325 376	117 668 325 376

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 129 169 055 978	CP ouverts en 2020 * (P1) 129 169 055 978
AE engagées en 2020 (E2) 128 087 485 728	CP consommés en 2020 (P2) 128 092 511 991
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 1 081 570 250	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 128 092 511 991

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 5 496 096					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) -5 288 433					
	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 207 663	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 207 663
	AE engagées en 2020 (E2) 128 087 485 728	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 128 092 511 991	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) -5 026 263
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) -4 818 600
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5)
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) -4 818 600

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		80 911 649 080	80 911 649 080		80 911 649 080	80 911 649 080
		85 077 533 229	85 077 533 229		85 077 508 208	85 077 508 208
11.01 – Impôts sur les sociétés		12 355 425 469	12 355 425 469		12 355 425 469	12 355 425 469
		13 400 930 175	13 400 930 175		13 400 937 605	13 400 937 605
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		58 615 223 611	58 615 223 611		58 615 223 611	58 615 223 611
		59 960 497 548	59 960 497 548		59 960 465 097	59 960 465 097
11.03 – Plafonnement des impositions directes		5 000 000	5 000 000		5 000 000	5 000 000
		1 500 629	1 500 629		1 500 629	1 500 629
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		221 000 000	221 000 000		221 000 000	221 000 000
		198 012 106	198 012 106		198 012 106	198 012 106
11.05 – Impôt sur le revenu		9 715 000 000	9 715 000 000		9 715 000 000	9 715 000 000
		11 516 592 771	11 516 592 771		11 516 592 771	11 516 592 771

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	80 911 649 080	85 077 533 229	80 911 649 080	85 077 508 208
Transferts aux ménages	9 720 000 000	11 474 457 881	9 720 000 000	11 474 457 881
11.03 – Plafonnement des impositions directes	5 000 000	1 500 629	5 000 000	1 500 629
11.05 – Impôt sur le revenu	9 715 000 000	11 472 957 252	9 715 000 000	11 472 957 252
Transferts aux entreprises	71 191 649 080	73 559 439 829	71 191 649 080	73 559 414 808
11.01 – Impôts sur les sociétés	12 355 425 469	13 400 930 175	12 355 425 469	13 400 937 605
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée	58 615 223 611	59 960 497 548	58 615 223 611	59 960 465 097
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt	221 000 000	198 012 106	221 000 000	198 012 106
Transferts aux autres collectivités		43 635 519		43 635 519
11.05 – Impôt sur le revenu		43 635 519		43 635 519
Total	80 911 649 080	85 077 533 229	80 911 649 080	85 077 508 208

Sous-action**11.01 – Impôts sur les sociétés**

La dépense de la sous-action s'est élevée à 13,4 Md€ en 2020 contre 17,3 Md€ en 2019.

Cette diminution sensible entre 2019 et 2020 résulte, à titre principal, de la suppression du CICE à compter des salaires 2019, à titre subsidiaire, de la hausse du bénéfice fiscal entre 2018 et 2019.

Plus en détail, l'impact du CICE est estimé à 1,4 Md€ en 2020 contre 4,7 Md€ en 2019. Pour mémoire, les restitutions d'excédents d'acomptes au titre du crédit d'impôt recherche et du prêt à taux zéro (PTZ/PTZ+) sont respectivement estimées à 1,9 Md€ et 0,8 Md€.

Par ailleurs, lors de l'établissement du PLF pour 2020, la croissance du bénéfice fiscal des entreprises au titre de 2019 avait été estimée à +13,7 %, cette prévision ayant ensuite été revue à +19,4 % dans le cadre du PLF pour 2021. In fine, l'impact du bénéfice fiscal sur la sous action 200-11-01 est de l'ordre de 7,6 Md€, contre environ 9,9 Md€ en 2019.

L'exécution 2020 est relativement proche de la dernière prévision.

Sous-action**11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée**

La prévision telle qu'elle figure en LFI 2020 (58,615 Md€) reposait notamment sur une hypothèse de croissance de l'enveloppe des dépôts de demande de remboursement de crédits de TVA, prévue à +3,7 % entre 2019 et 2020, devant conduire à une augmentation, entre 2019 et 2020 des remboursements de crédits.

La prévision a été revue à la hausse à 60,279 Md€ dans le cadre du PLFR4 pour 2020, cette évolution tenant compte de deux effets simultanés :

d'une part, un rythme de traitement légèrement supérieur à celui constaté au cours des années précédents ;

d'autre part, une hausse des dépôts résultant du contexte de crise et le comportement des entreprises.

In fine, l'exécution est légèrement inférieure à la prévision du PLFR4 (-0,3 Md€), cette moins-value s'expliquant principalement par une diminution des rythmes de remboursement de crédits de TVA en fin d'année.

Sous-action**11.03 – Plafonnement des impositions directes**

Cette sous-action n'a quasiment pas été mouvementée au cours de l'année. Au demeurant, elle concerne des dépenses résiduelles.

Sous-action**11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt**

La sous-action a été créée en 2013 afin d'accueillir les remboursements et dégrèvements de contribution sociale sur les bénéfices (CSB).

L'évolution des recettes et des dépenses de CSB est corrélée à celle de l'impôt sur les sociétés.

La prévision de la dépense a été légèrement ajustée au fil de l'année en fonction des dépenses constatées comptablement. Sans surprise, l'exécution est quasiment en ligne avec la prévision inscrite du PLFR4.

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Sous-action

11.05 – Impôt sur le revenu

La sous-action a été créée en 2019 afin de retracer les restitutions et compensations de trop-versé d'impôt sur le revenu et sur les prélèvements sociaux (PS) constatées à l'émission des rôles (IR-PS-Prélèvement de solidarité).

Elle comptabilise également les impayés de prélèvement à la source sur les PS nets.

La prévision du PLF pour 2020 a été fixée à 9,7 Md€ sur la base d'une estimation des émissions d'impôt sur le revenu et de prélèvement sociaux attendus et des montants de PAS imputés.

Elle a ensuite été revue à la hausse lors du PLFR1 pour tenir compte des remontées comptables du PAS de 2019, puis ajustée à 11,5 Md€ pour tenir compte des remontées déclaratives et de l'exécution.

In fine, 11 517 M€ ont été dépensés, dont 11 012 M€ d'excédents d'impôt sur le revenu, 437 M€ d'excédents de prélèvement de solidarité, 44 M€ d'impayés sur les PS nets et 24 M€ d'excédents de frais sur les prélèvements sociaux.

ACTION

12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques		22 604 201 679	22 604 201 679		22 604 201 679	22 604 201 679
		23 499 058 161	23 499 058 161		23 498 679 392	23 498 679 392
12.01 – Prime pour l'emploi			0			0
		38 027	38 027		38 027	38 027
12.02 – Impôt sur le revenu		1 936 000 000	1 936 000 000		1 936 000 000	1 936 000 000
		2 082 645 963	2 082 645 963		2 082 645 963	2 082 645 963
12.03 – Impôt sur les sociétés		11 976 201 679	11 976 201 679		11 976 201 679	11 976 201 679
		12 860 447 319	12 860 447 319		12 860 447 319	12 860 447 319
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)		1 998 000 000	1 998 000 000		1 998 000 000	1 998 000 000
		2 190 569 533	2 190 569 533		2 190 251 268	2 190 251 268
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000	2 000 000		2 000 000	2 000 000
		3 940 868	3 940 868		3 921 925	3 921 925
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		542 000 000	542 000 000		542 000 000	542 000 000
		653 495 698	653 495 698		653 494 980	653 494 980
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux			0			0
			0			0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 700 000 000	5 700 000 000		5 700 000 000	5 700 000 000
		5 520 653 355	5 520 653 355		5 520 612 513	5 520 612 513
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité		450 000 000	450 000 000		450 000 000	450 000 000
		187 267 397	187 267 397		187 267 397	187 267 397

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		31 390		31 390
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		31 390		31 390
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		0		0
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		31 390		31 390

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	22 604 201 679	23 499 026 771	22 604 201 679	23 498 648 002
Transferts aux ménages	8 178 000 000	8 256 801 128	8 178 000 000	8 256 759 568
12.01 – Prime pour l'emploi		38 027		38 027
12.02 – Impôt sur le revenu	1 936 000 000	2 082 645 963	1 936 000 000	2 082 645 963
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)		339		339
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		831		831
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public	542 000 000	653 494 003	542 000 000	653 493 285
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu	5 700 000 000	5 520 621 965	5 700 000 000	5 520 581 123
Transferts aux entreprises	14 426 201 679	15 242 225 643	14 426 201 679	15 241 888 434
12.03 – Impôt sur les sociétés	11 976 201 679	12 860 447 319	11 976 201 679	12 860 447 319
12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)	1 998 000 000	2 190 569 195	1 998 000 000	2 190 250 930
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel	2 000 000	3 940 037	2 000 000	3 921 094
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		1 695		1 695
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité	450 000 000	187 267 397	450 000 000	187 267 397
Total	22 604 201 679	23 499 058 161	22 604 201 679	23 498 679 392

Sous-action

12.01 – Prime pour l'emploi

L'article 28 de la seconde loi de finances rectificative pour 2014 (loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014) ayant supprimé la prime pour l'emploi à compter des revenus de l'année 2015, la dépense payée en 2020 est résiduelle.

Sous-action

12.02 – Impôt sur le revenu

La très nette diminution de la dépense entre 2019 et 2020 (-6,1 Md€) est principalement due à la quasi-suppression du crédit d'impôt pour la modernisation du recouvrement (CIMR) en 2020, son coût résiduel représentant environ 0,6 Md€ en 2020 contre 6,0 Md€ en 2019. Pour mémoire, Le CIMR, calculé automatiquement par l'administration, visait à effacer l'impôt dû au titre des revenus courants perçus en 2018 et inclus dans le champ de la réforme du prélèvement à la source.

Dans ce contexte, l'exécution 2020 se décompose de la façon suivante :

- 0,9 Md€ au titre du crédit d'impôt pour emploi d'un salarié à domicile ;
- 0,4 Md€ au titre du crédit d'impôt pour la transition énergétique ;
- 0,3 Md€ au titre du crédit d'impôt pour frais de garde ;
- 0,1 Md€ au titre du crédit d'impôt au titre du prélèvement forfaitaire unique.

Ces montants ne constituent que la part restituée de ces dispositifs fiscaux, et ne représentent donc pas le coût complet de ceux-ci.

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Sous-action**12.03 – Impôt sur les sociétés**

La nette diminution de la dépense entre 2019 et 2020 (-3,4 Md€) est principalement due à la suppression du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à compter des salaires 2019.

In fine, l'exécution a été supérieure à la prévision du PLFR4 2020 (+0,5 Md€), principalement due à davantage de restitution de CIR.

Pour mémoire, l'exécution 2020 se décompose de la façon suivante :

- 6,8 Md€ au titre des remboursements de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ; concernant des créances anciennes pour lesquelles les entreprises (non PME au sens communautaire) devaient attendre trois ans pour obtenir une restitution ;
- 4,9 Md€ au titre des remboursements de crédit d'impôt en faveur de la recherche ;
- 0,3 Md€ au titre des remboursements de crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ;
- 0,1 Md€ au titre des remboursements de crédit d'impôt prêt à taux zéro.

Ces montants ne constituent que la part restituée de ces dispositifs fiscaux, et ne représentent donc pas le coût complet de ceux-ci.

Sous-action**12.04 – Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (ex TIPP)**

L'augmentation de la dépense entre 2019 et 2020 résulte principalement de l'augmentation des tarifs de la TICPE.

La prévision a été revue à la hausse en PLFR4 2020 (2,4 Md€), sur la base des dépenses constatées au cours de l'année 2020.

In fine, l'exécution est inférieure à la prévision du PLFR4 (d'environ - 0,2 Md€).

Sous-action**12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel**

Cette sous-action comprend les remboursements de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN) aux exploitants agricoles dont le montant n'est pas significatif.

Les montants exécutés sont conformes à la prévision et s'établissent à 4 M€.

Sous-action**12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public**

Cette sous-action concerne les dégrèvements accordés (compensés par l'État auprès des affectataires de la CAP) ; elle alimente les recettes du compte de concours financier « *Avances à l'audiovisuel public* ».

Les dégrèvements concernés peuvent être de deux natures : des dégrèvements législatifs qui sont assimilés à des dépenses fiscales rattachées à la mission « *Avances à l'audiovisuel public* » et des dégrèvements gracieux consentis par les comptables publics.

La prévision du PLF pour 2020 (0,5 M€) - qui correspond au montant garanti à l'audiovisuel public - a été révisée à la hausse en PLFR 4 (0,6 Md€).

In fine, le montant exécuté est très légèrement supérieur à la cible associée à la prévision du PLFR4.

Sous-action**12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu**

La sous-action 200-12-08 a été créée en 2019 pour suivre la comptabilisation de l'acompte de 60 % sur les réductions et crédits d'impôt récurrents, cette acompte étant versé en janvier pour sa quasi-totalité.

Pour mémoire, le taux de prélèvement à la source à partir duquel les prélèvements sont opérés depuis le 1^{er} janvier 2019 est calculé à partir de l'impôt avant réductions et crédits d'impôt déclarés l'année précédente. Afin de ne pas pénaliser les foyers qui bénéficient de certaines réductions et crédits d'impôt (RICI), un acompte de 60 % du montant de ces avantages fiscaux a été versé en janvier 2020 aux usagers concernés.

En PLF pour 2020, la dépense correspondante a été estimée à 5,7 Md€.

La prévision a été modifiée en PLFR4 (5,5 Md€) sur la base de la dépense effectivement constatée.

In fine, le montant exécuté est conforme à la cible associée à la prévision du PLFR4 .

Sous-action**12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité**

Cette sous-action a été mise en place à partir du 1er janvier 2020 pour dissocier sur une ligne séparée les remboursements de TICFE précédemment imputés sur la sous-action 200-13-05, étant donné l'importance de ces remboursements (plusieurs centaines de millions d'euros) depuis la réforme de la TICFE (fusion avec la CSPE) entrée en vigueur au 1er janvier 2016.

Ces remboursements sont toujours versés aux entreprises. Ils incluent les remboursements pour trop perçus acquittés auprès des redevables légaux de la TICFE (généralement des fournisseurs d'électricité, mais également quelques autoconsommateurs) et les remboursements aux utilisateurs finaux professionnels, afin de prendre en compte les exonérations partielles ou les taux réduits auxquels ceux-ci ont droit au regard de leur activité industrielle.

La dépense a été estimée à 0,45 Md€ dans le cadre du PLF pour 2020.

In fine, le montant exécuté s'établit à environ 0,2 Md€.

ACTION**13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État		14 152 474 617	14 152 474 617		14 152 474 617	14 152 474 617
		19 510 894 338	19 510 894 338		19 516 324 391	19 516 324 391
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 500 000 000	1 500 000 000		1 500 000 000	1 500 000 000
		4 386 865 401	4 386 865 401		4 387 040 372	4 387 040 372
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 919 239 359	1 919 239 359		1 919 239 359	1 919 239 359
		3 030 620 029	3 030 620 029		3 030 620 029	3 030 620 029
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 720 000 000	2 720 000 000		2 720 000 000	2 720 000 000
		3 818 523 417	3 818 523 417		3 818 448 874	3 818 448 874
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 496 235 258	2 496 235 258		2 496 235 258	2 496 235 258
		2 840 222 259	2 840 222 259		2 840 222 259	2 840 222 259
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		800 000 000	800 000 000		800 000 000	800 000 000
		739 425 034	739 425 034		739 032 414	739 032 414

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État		750 000 000 746 479 712	750 000 000 746 479 712		750 000 000 747 675 352	750 000 000 747 675 352
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts		2 972 000 000 1 674 473 858	2 972 000 000 1 674 473 858		2 972 000 000 1 674 473 858	2 972 000 000 1 674 473 858
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		795 000 000 2 013 118 040	795 000 000 2 013 118 040		795 000 000 2 017 647 692	795 000 000 2 017 647 692
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		200 000 000 261 166 588	200 000 000 261 166 588		200 000 000 261 163 540	200 000 000 261 163 540

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 517 000 000	4 144 540 622	4 517 000 000	4 150 252 105
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 517 000 000	4 144 540 622	4 517 000 000	4 150 252 105
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		3 443		3 443
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État	750 000 000	465 857 943	750 000 000	467 039 774
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	2 972 000 000	1 674 473 858	2 972 000 000	1 674 473 858
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits	795 000 000	2 004 205 379	795 000 000	2 008 735 031
Titre 6 : Dépenses d'intervention	9 635 474 617	15 366 353 716	9 635 474 617	15 366 072 285
Transferts aux ménages	2 100 000 000	6 832 781 679	2 100 000 000	6 832 509 658
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	1 500 000 000	3 914 449 979	1 500 000 000	3 914 624 951
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 367 189 978		2 367 115 435
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	400 000 000	317 998 338	400 000 000	317 628 514
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État		171 983 353		171 983 776
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		8 912 661		8 912 661
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions	200 000 000	52 247 370	200 000 000	52 244 322
Transferts aux entreprises	7 535 474 617	7 926 235 432	7 535 474 617	7 926 226 022
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	1 919 239 359	3 027 904 666	1 919 239 359	3 027 904 666
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	2 720 000 000	1 451 329 997	2 720 000 000	1 451 329 997
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	2 496 235 258	2 711 676 369	2 496 235 258	2 711 676 369
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	400 000 000	421 347 389	400 000 000	421 324 593

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État		108 638 415		108 651 801
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		205 338 595		205 338 595
Transferts aux autres collectivités		607 336 605		607 336 605
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		472 415 421		472 415 421
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 715 363		2 715 363
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		128 545 890		128 545 890
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		79 308		79 308
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		3 580 623		3 580 623
Total	14 152 474 617	19 510 894 338	14 152 474 617	19 516 324 391

Sous-action

13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues

La dépense avait été anticipée en forte baisse entre 2019 et 2020 du fait de la création du prélèvement à la source. Les remontées comptables ont infirmé cette hypothèse, dans le contexte de la mise en œuvre de la déclaration automatique. Au surplus, le dynamisme des dépenses s'explique par les effets combinés :

- de deux dégrèvements d'un montant cumulé de 2,0 Md€ à la suite d'erreurs déclaratives ;
- de dépenses afférentes à des conventions internationales plus élevées qu'anticipé.

Sous-action

13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues

La prévision du PLF pour 2020 (1,9 Md€) a été revue sensiblement à la hausse dans le cadre du PLFR4 (+2,3 Md€) sur la base des dégrèvements et de décharges constatées et pour prendre en compte la comptabilisation en fin d'année d'une dépense d'un niveau exceptionnellement élevé et relative à un contentieux individuel.

In fine, l'exécution est largement inférieure à la prévision du PLFR4 (-1,2 Md€). Cet écart s'explique pour moitié, par le coût du contentieux à fort enjeu moins important qu'anticipé, pour moitié, par de moindres dégrèvements dans le contexte de la crise sanitaire.

Sous-action

13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues

Le niveau initial de la prévision de la LFI 2020 a été fixé à 2,3 Md€, cette prévision tenant notamment compte d'un remboursement cumulé anticipé à 1,0 Md€ au titre de différents contentieux fiscaux (dont 0,7 Md€ pour les contentieux relatifs à la retenue à la source acquittée par des OPCVM et des fonds de pension étrangers à raison de dividendes de source française).

La prévision a été revue à la hausse (3,3 Md€) dans le cadre du PLFR4 au vu des dépenses constatées.

La dépense constatée est supérieure d'environ 0,6 Md€ à celle inscrite au PLFR4.

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La dépense 2020 d'un montant de 3,8 Md€ se décompose de la façon suivante :

- dépense de 1,6 Md€ au titre du contentieux relatif à la retenue à la source acquittée par des OPCVM et des fonds de pension étrangers à raison de dividendes de source française ;
- dépense de 0,8 Md€ au titre du contentieux relatif au précompte immobilier ;
- dépense de 0,05 Md€ au titre du contentieux relatif à la retenue à la source acquittée par des sociétés non résidentes déficitaires ;
- dépense de 1,3 Md€ au titre des dépenses autres que celles afférentes aux contentieux susvisés.

Sous-action**13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues**

La prévision du PLF (2,5 Md€) a été établie au regard des dépenses constatées les années passées.

La prévision a été légèrement revue à la hausse dans le cadre du PLFR4 sur la base des dépenses constatées.

Pour mémoire, les versements effectués au titre de la convention bilatérale franco-monégasque du 18 mai 1963 sont comptabilisées dans cette sous action. Ils se sont élevés à 129 M€ en 2020 (contre 120 M€ en 2019)

In fine, l'exécution est supérieure à la prévision du PLFR4 (+0,3 Md€).

Sous-action**13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues**

La dépense a été prévue à 0,8 Md€ dans le cadre du PLF

La prévision a été revue à la baisse (0,7 Md€) au PLFR4 2020 sur la base de la dépense constatée.

In fine, l'exécution est en ligne avec la prévision ainsi révisée.

La dépense 2020 concerne notamment les remboursements suivants :

- une dépense de 0,2 Md€ au titre de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité ;
- une dépense de 0,1 Md€ au titre de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel ;
- une dépense de 0,1 Md€ au titre des restitutions sur contentieux relatifs aux droits d'enregistrement et aux autres contributions et taxes indirectes ;

Les autres dépenses sont afférentes à d'autres contentieux, qu'ils concernent notamment des contributions indirectes, des droits de donation ou de succession, de la taxe sur les immeubles détenues par les personnes morales non domiciliées en France ou de la taxe sur les entreprises ayant bénéficié de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Sous-action**13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État**

La prévision de dépense associée au PLF pour 2020 était de 0,8 Md€.

Elle a été légèrement révisée à la baisse à 0,6 Md€ dans le cadre du PLFR4, sur la base des dépenses alors constatées.

In fine, l'exécution s'inscrit à 0,7 Md€, soit 0,1 Md€ de plus que la prévision révisée.

La dépense 2020 concerne notamment les remboursements suivants :

- une dépense de 0,2 Md€ au titre des restitutions de trop perçus d'acomptes sur les retenues et les prélèvements à la source opérés par les établissements payeurs ;
- une dépense de 0,1 Md€ au titre des restitutions de redevance audiovisuelle et les régularisations d'impayés sur des produits fiscaux ;
- une dépense de 0,1 Md€ au titre des remises de majoration.

Sous-action**13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts**

La prévision de dépense associée au PLF pour 2020 était de 2,9 Md€.

La prévision a été révisée à la baisse à 2,6 Md€ en PLFR4, sur la base des dépenses alors constatées.

In fine, l'exécution s'établit à 1,7 Md€, soit 0,9 Md€ de dépenses en moins qu'anticipé, au regard du fait qu'un dossier individuel n'a pas pu être présenté en non-valeur en 2020 contrairement à ce qui avait été anticipé.

Dans le total de 1,7 Md€, les admissions en non-valeur afférentes à la TVA représentent 1,0 Md€ (comme en 2019), celles relatives à l'impôt sur les sociétés s'élèvent à 0,2 Md€ (là encore comme en 2019).

Sous-action**13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits**

La dépense a été prévue à 0,8 Md€ dans le cadre du PLF pour 2020, cette prévision tenant notamment compte d'un remboursement prévu à 0,2 Md€ au titre des intérêts moratoires relatifs à divers contentieux de série.

La prévision a été revue à 2,4 Md€ dans le cadre du PLFR4, afin de prendre en compte les dépenses importantes constatées et celles nouvellement prévues dans le cadre du traitement de contentieux de série.

In fine, l'exécution à 2,0 Md€ comprend notamment un total de 1,2 Md€ au titre des intérêts moratoires relatifs à des contentieux de série et un montant de 0,5 Md€ relatif au contentieux à fort enjeu cité dans le commentaire de la sous-action 200-13-02.

Sous-action**13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions**

La dépense a été prévue à 0,3 Md€ dans le cadre du PLF pour 2020.

Après des ajustements successifs, elle a été à nouveau fixée à son niveau du PLF dans le cadre du PLFR4.

In fine, l'exécution s'inscrit quasiment en ligne avec cette prévision du PLF4.

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149)						3 313
Transferts						3 313
ONF - Office national des forêts (P149)		61 142				200 327
Transferts		61 142				200 327
Universités et assimilés (P150)						9 232
Transferts						9 232
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)		28 211				24 666
Transferts		28 211				24 666
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)		1 947				10 473
Transferts		1 947				10 473
Total		91 300				248 011
Total des transferts		91 300				248 011

PROGRAMME 201

**REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS LOCAUX
(CRÉDITS ÉVALUATIFS)**

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jérôme FOURNEL

Directeur général des finances publiques

Responsable du programme n° 201 : Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Le programme retrace les dépenses budgétaires résultant de l'application des règles fiscales conduisant à la mise en œuvre des remboursements et dégrèvements d'impôts locaux.

Le résultat de l'indicateur en 2020 est en retrait par rapport à 2019 ainsi que par rapport à l'objectif du PAP 2020.

L'exécution 2020 des dépenses du programme est marquée par une augmentation par rapport à 2019 (+ 4,0 Md€).

Pour mémoire, les remboursements de contribution économique territoriale (action 01) et les remboursements de taxe d'habitation (action 03) représentent ensemble une part largement prépondérante des dépenses du programme (environ 90 % en 2020).

L'exécution de l'action 01 est stable entre 2019 et 2020.

La dépense de l'action 02 augmente entre 2019 et 2020 (+ 12,9 %) en raison de l'augmentation des contentieux dans le contexte de la crise sanitaire.

La dépense de l'action 03 progresse sensiblement entre 2019 et 2020 (+ 37 %), du fait de la suppression progressive de la TH appliquée sur les résidences principales avant l'exonération de 2021.

Enfin, la dépense de l'action 04 diminue entre 2019 et 2020 (- 5,5 %), ce qui représente une baisse d'un montant modique, de l'ordre de 30 M€.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

INDICATEUR 1.1

Taux net de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

INDICATEUR

1.1 – Taux net de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux net de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux	%	97,1	95,8	95,5	95,5	95,3	95,5

Commentaires techniques

Exprimé en taux, cet indicateur mesure le pourcentage de réclamations contentieuses en matière de taxe d'habitation traitées dans le délai d'un mois. Il comprend au numérateur le nombre de réclamations contentieuses traitées dans le délai d'un mois et au dénominateur le nombre de réclamations traitées sur l'année.

Les résultats de l'indicateur sont collectés à partir des applications informatiques des services concernés.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur 1.1 du programme 201 (TH) mesure le taux net de réclamations contentieuses en matière de taxe d'habitation (TH) traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux.

Cet indicateur couvre près du tiers du contentieux traité par les services locaux de la Direction Générale des Finances Publiques.

Au 31 décembre 2020, l'indicateur affiche un taux de 95,3 %, légèrement inférieur à la cible fixée en 2020 à 95,5 %. Ce résultat, très proche de celui obtenu en 2019 (95,8 %), atteste du maintien de la mobilisation et de la réactivité des services locaux de la Direction Générale des Finances Publiques sur le traitement du contentieux de masse malgré les perturbations engendrées par la crise sanitaire.

Le nombre de réclamations traitées par les services locaux diminue de 15 % en 2020. Cette baisse s'explique notamment par de moindres réclamations consécutives à la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette réforme avait généré en 2018 et 2019 un surcroît de réclamations de la part des contribuables qui estimaient pouvoir bénéficier de l'exonération partielle de cette taxe (30 % en 2018 et 65 % en 2019). En 2020, les foyers fiscaux aux revenus les plus modestes bénéficient d'une exonération totale de la taxe d'habitation. Le volume de réclamation s'en trouve donc réduit, même s'il est observé que l'application de la réforme demeure le principal motif de dégrèvements (51 % en nombre d'affaires et 42 % en montants dégrévés).

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2020	Consommation 2020		
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 271 000 000 6 118 753 802		6 271 000 000 6 118 753 802	6 271 000 000
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 271 000 000 6 118 753 802		6 271 000 000 6 118 753 802	6 271 000 000
02 – Taxes foncières	1 560 000 000 1 884 013 532		1 560 000 000 1 884 013 532	1 560 000 000
02.01 – Taxes foncières	1 560 000 000 1 884 013 532		1 560 000 000 1 884 013 532	1 560 000 000
03 – Taxe d'habitation	14 793 000 000 14 469 236 945		14 793 000 000 14 469 236 945	14 793 000 000
03.01 – Taxe d'habitation	14 793 000 000 14 469 236 945		14 793 000 000 14 469 236 945	14 793 000 000
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux	538 000 000 457 703 111		538 000 000 457 703 111	538 000 000
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux	538 000 000 457 703 111		538 000 000 457 703 111	538 000 000
Total des AE prévues en LFI	23 162 000 000		23 162 000 000	23 162 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-163 447 484	-163 447 484	
Total des AE ouvertes		22 998 552 516	22 998 552 516	
Total des AE consommées		22 929 707 389	22 929 707 389	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2020	Consommation 2020		
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 271 000 000 6 117 847 623		6 271 000 000 6 117 847 623	6 271 000 000
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 271 000 000 6 117 847 623		6 271 000 000 6 117 847 623	6 271 000 000
02 – Taxes foncières	1 560 000 000 1 884 011 993		1 560 000 000 1 884 011 993	1 560 000 000
02.01 – Taxes foncières	1 560 000 000 1 884 011 993		1 560 000 000 1 884 011 993	1 560 000 000
03 – Taxe d'habitation	14 793 000 000 14 469 236 803		14 793 000 000 14 469 236 803	14 793 000 000
03.01 – Taxe d'habitation	14 793 000 000 14 469 236 803		14 793 000 000 14 469 236 803	14 793 000 000

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 201

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020			
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux	538 000 000 457 702 668	538 000 000 457 702 668	538 000 000
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux	538 000 000 457 702 668	538 000 000 457 702 668	538 000 000
Total des CP prévus en LFI	23 162 000 000	23 162 000 000	23 162 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-163 447 484	-163 447 484	
Total des CP ouverts	22 998 552 516	22 998 552 516	
Total des CP consommés	22 928 799 087	22 928 799 087	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019				
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	8 172 726	6 297 000 000 6 165 952 134	6 297 000 000	6 297 000 000 6 174 124 860
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	8 172 726	6 297 000 000 6 165 952 134	6 297 000 000	6 297 000 000 6 174 124 860
02 – Taxes foncières		1 594 000 000 1 668 110 170	1 594 000 000	1 594 000 000 1 668 110 170
02.01 – Taxes foncières		1 594 000 000 1 668 110 170	1 594 000 000	1 594 000 000 1 668 110 170
03 – Taxe d'habitation		11 454 000 000 10 560 362 767	11 454 000 000	11 454 000 000 10 560 362 767
03.01 – Taxe d'habitation		11 454 000 000 10 560 362 767	11 454 000 000	11 454 000 000 10 560 362 767
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux		513 000 000 484 398 523	513 000 000	513 000 000 484 398 523
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		513 000 000 484 398 523	513 000 000	513 000 000 484 398 523
Total des AE prévues en LFI	0	19 858 000 000	19 858 000 000	19 858 000 000
Total des AE consommées	8 172 726	18 878 823 593		18 886 996 319

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>				
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	8 172 726	6 297 000 000 6 166 364 691	6 297 000 000	6 297 000 000 6 174 537 417
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	8 172 726	6 297 000 000 6 166 364 691	6 297 000 000	6 297 000 000 6 174 537 417
02 – Taxes foncières		1 594 000 000 1 668 110 706	1 594 000 000	1 594 000 000 1 668 110 706
02.01 – Taxes foncières		1 594 000 000 1 668 110 706	1 594 000 000	1 594 000 000 1 668 110 706
03 – Taxe d'habitation		11 454 000 000 10 560 361 873	11 454 000 000	11 454 000 000 10 560 361 873
03.01 – Taxe d'habitation		11 454 000 000 10 560 361 873	11 454 000 000	11 454 000 000 10 560 361 873
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux		513 000 000 484 398 523	513 000 000	513 000 000 484 398 523
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		513 000 000 484 398 523	513 000 000	513 000 000 484 398 523
Total des CP prévus en LFI	0	19 858 000 000	19 858 000 000	19 858 000 000
Total des CP consommés	8 172 726	18 879 235 793		18 887 408 519

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	8 172 726	0	0	8 172 726	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 172 726	0	0	8 172 726	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	18 878 823 593	23 162 000 000	22 929 707 389	18 879 235 793	23 162 000 000	22 928 799 087
Transferts aux entreprises	2 922 367	6 271 000 000	3 337 314	2 686 594	6 271 000 000	3 080 280
Transferts aux collectivités territoriales	18 875 901 226	16 891 000 000	22 926 370 075	18 876 549 199	16 891 000 000	22 925 718 807
Total hors FdC et AdP		23 162 000 000			23 162 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-163 447 484			-163 447 484	
Total*	18 886 996 319	22 998 552 516	22 929 707 389	18 887 408 519	22 998 552 516	22 928 799 087

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/03/2020						598 000 000		598 000 000
30/07/2020						70 000 000		70 000 000
30/11/2020		504 552 516		504 552 516				
Total		504 552 516		504 552 516		668 000 000		668 000 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		504 552 516		504 552 516		668 000 000		668 000 000

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		6 271 000 000 6 118 753 802	6 271 000 000 6 118 753 802		6 271 000 000 6 117 847 623	6 271 000 000 6 117 847 623
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		6 271 000 000 6 118 753 802	6 271 000 000 6 118 753 802		6 271 000 000 6 117 847 623	6 271 000 000 6 117 847 623
02 – Taxes foncières		1 560 000 000 1 884 013 532	1 560 000 000 1 884 013 532		1 560 000 000 1 884 011 993	1 560 000 000 1 884 011 993
02.01 – Taxes foncières		1 560 000 000 1 884 013 532	1 560 000 000 1 884 013 532		1 560 000 000 1 884 011 993	1 560 000 000 1 884 011 993
03 – Taxe d'habitation		14 793 000 000 14 469 236 945	14 793 000 000 14 469 236 945		14 793 000 000 14 469 236 803	14 793 000 000 14 469 236 803
03.01 – Taxe d'habitation		14 793 000 000 14 469 236 945	14 793 000 000 14 469 236 945		14 793 000 000 14 469 236 803	14 793 000 000 14 469 236 803
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux		538 000 000 457 703 111	538 000 000 457 703 111		538 000 000 457 702 668	538 000 000 457 702 668
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		538 000 000 457 703 111	538 000 000 457 703 111		538 000 000 457 702 668	538 000 000 457 702 668
Total des crédits prévus en LFI *		0 23 162 000 000	23 162 000 000	0 23 162 000 000	23 162 000 000	23 162 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-163 447 484	-163 447 484		-163 447 484	-163 447 484
Total des crédits ouverts		0 22 998 552 516	22 998 552 516	0 22 998 552 516	22 998 552 516	22 998 552 516
Total des crédits consommés		0 22 929 707 389	22 929 707 389	0 22 928 799 087	22 928 799 087	22 928 799 087
Crédits ouverts - crédits consommés		+68 845 127	+68 845 127	+69 753 429	+69 753 429	

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	23 050 000 000	23 050 000 000	0	23 050 000 000	23 050 000 000
Amendements	0	+112 000 000	+112 000 000	0	+112 000 000	+112 000 000
LFI	0	23 162 000 000	23 162 000 000	0	23 162 000 000	23 162 000 000

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 22 998 552 516	CP ouverts en 2020 * (P1) 22 998 552 516
AE engagées en 2020 (E2) 22 929 707 389	CP consommés en 2020 (P2) 22 928 799 087
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 68 845 127	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 22 928 799 087

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) -412 200				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 412 200				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2020 (E2) 22 929 707 389	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 22 928 799 087	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 908 302
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 908 302
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 908 302
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		6 271 000 000	6 271 000 000		6 271 000 000	6 271 000 000
		6 118 753 802	6 118 753 802		6 117 847 623	6 117 847 623
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		6 271 000 000	6 271 000 000		6 271 000 000	6 271 000 000
		6 118 753 802	6 118 753 802		6 117 847 623	6 117 847 623

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 271 000 000	6 118 753 802	6 271 000 000	6 117 847 623
Transferts aux entreprises	6 271 000 000	3 337 314	6 271 000 000	3 080 280
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 271 000 000	3 337 314	6 271 000 000	3 080 280
Transferts aux collectivités territoriales		6 115 416 488		6 114 767 343
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		6 115 416 488		6 114 767 343
Total	6 271 000 000	6 118 753 802	6 271 000 000	6 117 847 623

La dépense totale de l'action 1 évolue peu entre 2019 et 2020 dans un contexte de stabilité de la législation applicable.

Par exception, l'article 11 de la troisième loi de finances rectificative pour 2020 autorise les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à instituer, au titre de 2020, un dégrèvement partiel de CFE en faveur des entreprises de certains secteurs particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité lié à l'épidémie de covid-19. Ce dégrèvement est pris en charge par l'État à hauteur de 50 % (100 % pour la part du dégrèvement correspondant aux prélèvements pour frais d'assiette, de non-valeurs et de recouvrement). La dépense correspondante est de l'ordre de 50 M€.

Pour mémoire, les restitutions de CVAE ne sont plus comptabilisées en dépenses du programme 201 mais le sont en moindres recettes du compte d'avances.

ACTION

02 – Taxes foncières

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Taxes foncières		1 560 000 000	1 560 000 000		1 560 000 000	1 560 000 000
		1 884 013 532	1 884 013 532		1 884 011 993	1 884 011 993
02.01 – Taxes foncières		<i>1 560 000 000</i>	<i>1 560 000 000</i>		<i>1 560 000 000</i>	<i>1 560 000 000</i>
		<i>1 884 013 532</i>	<i>1 884 013 532</i>		<i>1 884 011 993</i>	<i>1 884 011 993</i>

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 560 000 000	1 884 013 532	1 560 000 000	1 884 011 993
Transferts aux collectivités territoriales	1 560 000 000	1 884 013 532	1 560 000 000	1 884 011 993
02.01 – Taxes foncières	<i>1 560 000 000</i>	<i>1 884 013 532</i>	<i>1 560 000 000</i>	<i>1 884 011 993</i>
Total	1 560 000 000	1 884 013 532	1 560 000 000	1 884 011 993

La dépense totale de l'action 2 progresse légèrement entre 2019 et 2020.

Cette évolution s'explique par la concomitance de l'augmentation des dépenses contentieuses et gracieuses dans le contexte de la crise sanitaire et de la croissance, entre les deux années, du coût du dégrèvement pour pertes de récoltes.

ACTION

03 – Taxe d'habitation

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Taxe d'habitation		14 793 000 000	14 793 000 000		14 793 000 000	14 793 000 000
		14 469 236 945	14 469 236 945		14 469 236 803	14 469 236 803
03.01 – Taxe d'habitation		<i>14 793 000 000</i>	<i>14 793 000 000</i>		<i>14 793 000 000</i>	<i>14 793 000 000</i>
		<i>14 469 236 945</i>	<i>14 469 236 945</i>		<i>14 469 236 803</i>	<i>14 469 236 803</i>

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	14 793 000 000	14 469 236 945	14 793 000 000	14 469 236 803
Transferts aux collectivités territoriales	14 793 000 000	14 469 236 945	14 793 000 000	14 469 236 803
03.01 – Taxe d'habitation	14 793 000 000	14 469 236 945	14 793 000 000	14 469 236 803
Total	14 793 000 000	14 469 236 945	14 793 000 000	14 469 236 803

La dépense de l'action 3 augmente très sensiblement entre 2019 et 2020 du fait de l'augmentation du taux du dégrèvement Macron entre 2019 (65 %) et 2020 (100 %). Pour mémoire, le plafonnement de la TH en fonction du revenu est supprimé en 2020, les foyers concernés « basculant » dans le dispositif Macron.

L'écart entre la dépense constatée et celle anticipée en LFI s'explique pour l'essentiel par la nouvelle prolongation de la sortie en sifflet des exonérations de taxe d'habitation introduite par l'article 16 de la troisième loi de finances rectificative pour 2020.

En détail, les personnes âgées de plus de soixante ans ou veuves ainsi que les personnes handicapées ou invalides sont totalement exonérées de la taxe d'habitation afférente à leur habitation principale si elles disposent de faibles revenus et occupent le logement seules, avec leur conjoint ou avec des personnes à charges ou invalides (CGI art. 1414, I). Le montant des revenus s'apprécie en fonction du revenu fiscal de référence de l'année précédente. Ainsi, pour la taxe d'habitation établie au titre de 2020 (revenus de 2019), ce montant ne doit pas dépasser 11 098 € pour la première part de quotient familial augmenté de 2 963 € pour chaque demi-part supplémentaire.

Un dispositif de sortie en sifflet est cependant prévu pour les contribuables qui viennent à perdre le droit à l'exonération en raison du montant de leur revenu fiscal de référence. S'ils ne sont pas redevables de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et continuent d'occuper leur habitation principale dans certaines conditions, ils demeurent totalement exonérés de la taxe d'habitation pendant deux ans puis bénéficient en principe d'un abattement dégressif sur la valeur locative du bien pour le calcul de la taxe au titre de la troisième et de la quatrième année (article 1414, I bis du CGI, issu de l'article 75 de la loi de finances pour 2016 et applicable depuis les impositions dues au titre de 2015).

L'article 16 susmentionné prolonge ce dispositif, au titre de 2020. Il prévoit que les contribuables qui remplissaient les conditions d'application du dispositif au titre de 2018 (c'est-à-dire les contribuables entrés dans ce dispositif entre 2015 et 2018) restent totalement exonérés de la taxe d'habitation afférente à leur habitation principale s'ils occupent cette habitation dans certaines conditions au titre de 2019 et 2020 et s'ils ne sont pas passibles de l'IFI au titre de 2018 et 2019.

L'économie d'impôt correspondante résultant de la suppression de la dépense du programme 201 est de l'ordre de 350 M€.

À titre plus subsidiaire, les dépenses contentieuses et gracieuses constatées sont légèrement supérieures à celles attendues en LFI dans le contexte de la crise sanitaire.

ACTION

04 – Admission en non valeur d'impôts locaux

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux		538 000 000	538 000 000		538 000 000	538 000 000
		457 703 111	457 703 111		457 702 668	457 702 668
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		538 000 000	538 000 000		538 000 000	538 000 000
		457 703 111	457 703 111		457 702 668	457 702 668

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	538 000 000	457 703 111	538 000 000	457 702 668
Transferts aux collectivités territoriales	538 000 000	457 703 111	538 000 000	457 702 668
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux	538 000 000	457 703 111	538 000 000	457 702 668
Total	538 000 000	457 703 111	538 000 000	457 702 668

La dépense constatée de l'action 4 est légèrement inférieure à celle comptabilisée en 2019.

L'exécution 2020 s'établit à 0,5 Md€.